

## Labels club école 2021 2022 : un nouvel élan !

Durant l'intersaison, la CFJ de la FFBillard a entrepris une réflexion sur le label fédéral « club école de la FFB », axée sur l'état actuel de ces structures et les moyens d'amélioration, aussi bien en terme quantitatif que qualitatif.

Malgré un contexte difficile, les chiffres de la campagne 2020 2021 font état d'un maintien du nombre de clubs labellisés, dont les dossiers ont été majoritairement déposés dans le tout début de saison. Mais la situation sanitaire a manifestement enrayé les actions de recrutement, de renouvellement et d'animation dans nos clubs écoles, contraints à la fermeture pour une majeure partie de la saison. La DTN a pris en compte ces éléments dans l'instruction des dossiers.

Cependant, le bilan établi sur les dernières saisons met en évidence certains freins au développement des clubs labellisés et confirme le besoin d'élargir le champ des critères, notamment sur les résultats du recrutement et de l'animation. Le nombre de nouvelles demandes n'évolue plus depuis plusieurs saisons, alors que certaines structures proposent un accueil de qualité aux nouveaux publics, répondant ainsi à des compétences méritant une valorisation fédérale. D'autres clubs possèdent à ce jour les effectifs suffisants pour créer une école de billard permettant ainsi de garantir un meilleur avenir. Dans le même temps, le taux de renouvellement chez les nouveaux licenciés révèle que l'animation doit être améliorée par une offre de pratique mieux adaptée aux débutants.

Jusqu'ici, la procédure de délivrance s'est principalement appuyée sur des critères structurels (créneaux réguliers, effectif d'encadrement qualifié). S'agissant notamment des premières demandes, les nouvelles dispositions proposeront d'assouplir l'éligibilité des nouveaux clubs afin de mieux recenser les savoir-faire en matière d'animation et de les accompagner par la suite dans leur structuration. Concernant les renouvellements, l'organisation des Diplômes fédéraux d'aptitude (DFA) sera rendue obligatoire pour les nouveaux pratiquants jeunes et adultes.

Le poste nouvellement créé de coordinateur de l'école de billard, assurera le relais indispensable entre le comité directeur du club et l'école de billard, pour intégrer davantage l'école de billard dans le projet du club et mieux superviser l'ensemble de l'organisation de l'école. Il renseignera les formulaires de demande de label et sera l'interlocuteur de la DTN et de la Ligue d'appartenance dans l'instruction des dossiers

Les actions de communication et de recrutement seront réévaluées. Trop de clubs labellisés renvoient en effet une image peu attrayante par un site Internet non actualisé et sans promotion de l'école de billard et de ses actions de recrutement. La page « Mon club près de chez moi » reste un support de communication essentiel pour la recherche d'un club sportif et devra également indiquer l'existence d'une école de billard, ainsi que les permanences assurées.

La FFB et les ETR des ligues comptent également renforcer la formation continue des animateurs de club en vue d'améliorer la qualité de l'encadrement et relancer les candidatures au Diplôme fédéral d'Initiateur (DFI), sous son nouveau format.

Pour conclure, le label ne sera plus délivré uniquement sur des critères figés, mais sur un ensemble d'activités et d'outils auquel certaines structures pourront prétendre en vue d'une reconnaissance et d'une valorisation fédérale. Compte tenu des effets subis par la situation sanitaire, une certaine souplesse sera maintenue dans l'instruction des dossiers pour cette première saison.

## Les principales nouvelles dispositions pour la saison 2021 2022

Les nouvelles dispositions s'appliquent pour les deux niveaux de label (niveau 1 « découverte initiation » et niveau 2 « perfectionnement »).

### Organisation

Le club doit identifier un coordonnateur de l'école de billard

### Encadrement

Le nombre d'animateurs titulaires d'une qualification fédérale est abaissé à 3 pour motiver les structures de faibles effectifs à déposer une première demande. Devant les effets de la pandémie et notamment le report des dernières formations CFA, une certaine souplesse à l'égard des nouvelles demandes (intervenants non titulaires inscrits à une prochaine formation). S'agissant du niveau 2, l'identification d'un animateur titulaire d'un Diplôme fédéral d'Initiateur (DFI) en charge du créneau "perfectionnement" se rajoutera aux 3 animateurs CFA.

### Animation

Le club doit proposer une séance « découverte » mensuelle, destinée à accueillir les nouveaux publics désireux de découvrir l'activité. Cette séance s'inscrit dans les actions de recrutement et de promotion du club.

### Recrutement

Dates et type d'actions organisées au cours de la saison

Compte rendu succinct des actions de promotion et de recrutement

### Communication

Site Internet du club mis à jour avec renseignements sur l'école (label, jours et horaires des séances régulières pour les débutants, tarification)

Page « [Mon club près de chez moi](#) » renseignée avec

- un contact mail
- mentionner l'école de billard
- indiquer un créneau de permanence d'accueil

### DFA

Organisation des DFA dans les disciplines encadrées, en fonction des licences Avenir et Découverte

Nombre d'épinglettes commandées au secrétariat fédéral

## Procédure de délivrance pour 2021-2022

La procédure de délivrance du label club école de la FFB » pour cette saison est identique à celle de la saison passée. Le dossier complet de demande de label comporte obligatoirement au moins deux formulaires à renseigner en ligne :

- Le [premier formulaire général](#) (obligatoire) concerne les informations générales du club.
- Un second formulaire spécifique se rapporte au fonctionnement de l'école de billard pour niveau et chaque discipline encadrée. Les clubs peuvent donc remplir plusieurs formulaires spécifiques suivant les disciplines encadrées et selon le niveau (1 ou 2). Les critères de délivrance en termes de niveaux sont rappelés dans chaque formulaire.

Les dossiers labels sont à renseigner par les clubs directement en ligne pour le **15 octobre 2021** au plus tard. Les clubs ne disposant pas de l'effectif d'encadrement à cette date pourront néanmoins remplir un dossier de demande de label, en précisant les animateurs inscrits à une prochaine formation organisée par la Ligue.

En concertation avec les ligues, la DTN instruit les dossiers et procède à l'envoi des diplômes et courriers d'accompagnement. Au cours du premier trimestre 2022, un courrier d'information sera envoyé par le secrétariat fédéral aux municipalités concernées.

## Un coordinateur de l'école de billard, pour quoi faire ?

Le coordinateur de l'école de billard est nommé par le CD du club et contribue à la mise en œuvre du projet sportif du club au travers de l'école de billard du club.

Il définit les créneaux d'animation en fonction des disponibilités des animateurs et des nouveaux publics.

Il planifie en collaboration avec la direction du club les actions de promotion et de recrutement (portes ouvertes, séances mensuelles de découvertes, accueil de groupes scolaires, accueil des jeunes pendant les vacances scolaires, autres...).

Il participe à la mise à jour des moyens de communication du club pour l'école de billard (site Internet du club, page « mon Club près de chez moi »).

Il renseigne les formulaires de demande de label club école.

Il planifie en collaboration avec l'encadrement les évaluations DFA (principalement Bronze pour les débutants).

Il inscrit le cas échéant les pratiquants à l'organisation départementale ou régionales des DFA (notamment pour les jeunes).

Il prévoit la commande des épinglettes à la FFB (en amont de l'organisation des évaluations).

Il renseigne et prépare les diplômes DFA pour la remise des récompenses (disponibles sur le [site de la FFB](#)).

Il enregistre et transmet les résultats DFA à la CFJ/ETR de la Ligue et à la DTN de la FFB.

Il repère en collaboration avec l'encadrement les jeunes pouvant faire l'objet d'une sélection en stage régional ou national.

Il participe à l'élaboration des conventions avec des établissements scolaires ou des organismes municipaux (voir les modèles sur le pavé [Formation du site FFB](#)).

Il transmet au correspondant licences du club la liste des pass scolaires à établir.

Il informe les membres du club des prochaines formations de formateurs (CFA et DFI) proposées par la Ligue (voir le [Portail de formation](#)).

Il recense et inscrit éventuellement les futurs animateurs de club en formation initiale et continue (formation CFA).

Il identifie les animateurs de clubs susceptibles de suivre la formation au Diplôme fédéral d'Initiateur de club (DFI).